

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:**

**1.1 Identificateur de produit:**

## SANODOR CONTACT LEMON

UFI: /

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

/

Concentration d'utilisation: /

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

**MAXAM NV**

Rue de Chièvres 15A

B7850 Enghien

Tél: 0495370462 – E-mail: info@maxam.be – Site web:

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

+32 70 245 245

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers:**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange:**

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

H226 Flam. Liq. 3 H318 Eye Dam. 1 H412 Aquatic Chronic 3 EUH208

**2.2 Éléments d'étiquetage:**

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H226 Flam. Liq. 3:** Liquide et vapeurs inflammables.
- H318 Eye Dam. 1:** Provoque de graves lésions des yeux.
- H412 Aquatic Chronic 3:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .
- EUH208:** Contient ( Citral; Litsea Citrata; Pinus Pinaster; Pinènes; limonène ). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

- P210:** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280:** Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310:** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P370+P378:** En cas d'incendie: Utiliser CO2 ou poudre d'extinction pour l'extinction
- P501:** Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Contient

Alcool gras éthoxylé

2.3 Autres dangers:

aucun

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:**

3.2 Mélanges:

Alcool isopropylique	≤ 20 %	Numéro CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25 Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3
Alcool gras éthoxylé	≤ 6 %	Numéro CAS: 68439-50-9 EINECS: 932-106-6 Numéro d'enregistrement REACH: polymer Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H318 Eye Dam. 1 H400 Aquatic Acute 1

Pinus Pinaster	≤ 0,9 %	Numéro CAS: 90082-75-0 EINECS: 290-166-2 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H317 Skin Sens. 1 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
Litsea Citrata	≤ 0,8 %	Numéro CAS: 90063-59-5 EINECS: 290-018-7 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H411 Aquatic Chronic 2
limonène	≤ 0,8 %	Numéro CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529223-47 Classification CLP: H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H400 Aquatic Acute 1 H412 Aquatic Chronic 3 Informations supplémentaires: M(H400) = 1
Citral	≤ 0,7 %	Numéro CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119462829-23 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1
Pinènes	≤ 0,2 %	Numéro CAS: - EINECS: - Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H317 Skin Sens. 1 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours:

### 4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

<b>Contact avec la peau:</b>	retirer les vêtements contaminés, rincer la peau avec beaucoup d'eau et transporter immédiatement à l'hôpital.
<b>Contact avec les yeux:</b>	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
<b>Ingestion:</b>	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
<b>Inhalation:</b>	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

<b>Contact avec la peau:</b>	corrosif, rougeur, douleur, brûlures sévères
<b>Contact avec les yeux:</b>	corrosif, rougeur, vision brouillée, douleur
<b>Ingestion:</b>	corrosif, respiration difficile, vomissements, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et la gorge, l'oesophage et l'estomac
<b>Inhalation:</b>	céphalée, étourdissement, nausées, fatigue, inconscience

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

### 5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

### 5.3 Conseils aux pompiers:

**Produits extincteurs à éviter:** aucun

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

/





### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

#### 8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

Alcool isopropylique 424 mg/m<sup>3</sup>, Citral 32 mg/m<sup>3</sup>

#### 8.2 Contrôles de l'exposition:

<b>Protection respiratoire:</b>	a utiliser avec une ventilation d'extraction suffisante. Aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur. Comme protection contre ces niveaux préjudiciables, utilisez le type ABEK.	
<b>Protection de la peau:</b>	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
<b>Protection des yeux:</b>	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
<b>Autre protection:</b>	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
<b>Contrôles techniques:</b>	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect/20°C:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/trajet de fusion:	/
Point d'ébullition/trajet d'ébullition:	82 °C – 220 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	2,000 %
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	12,000 %
Point d'éclair:	29 °C
Température d'auto-inflammabilité:	370 °C
Température de décomposition:	/
pH:	7,2
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	1 mm <sup>2</sup> /s
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	sans objet
Pression de vapeur/20°C:	4 300 Pa
Densité relative/20°C:	0,9940 kg/l
Densité de vapeur:	sans objet
Caractéristiques des particules:	/

### 9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C:	1 mPa.s
Épreuve de combustion entretenue:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	1,300
Composé organique volatile (COV):	15,93 %
Composé organique volatile (COV):	211,348 g/l

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

### 10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

### 10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

### 10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, oxydants, réducteurs

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

#### a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

**Toxicité aiguë calculée, ETA orale:** > 2 000 mg/kg

**Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée:** > 2 000 mg/kg

Alcool isopropylique	DL50 orale, rat: $\geq 5\ 000$ mg/kg DL50 dermale, lapin: $\geq 5\ 000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: $\geq 50$ mg/l
Alcool gras éthoxylé	DL50 orale, rat: 500 mg/kg DL50 dermale, lapin: $\geq 5\ 000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: $\geq 50$ mg/l
Pinus Pinaster	DL50 orale, rat: $\geq 5\ 000$ mg/kg DL50 dermale, lapin: $\geq 5\ 000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: $\geq 50$ mg/l
Litsea Citrata	DL50 orale, rat: $\geq 5\ 000$ mg/kg DL50 dermale, lapin: $\geq 5\ 000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: $\geq 50$ mg/l
limonène	DL50 orale, rat: 4 400 mg/kg DL50 dermale, lapin: $\geq 5\ 000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: $\geq 50$ mg/l
Citral	DL50 orale, rat: 4 960 mg/kg DL50 dermale, lapin: $\geq 5\ 000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: $\geq 50$ mg/l
Pinènes	DL50 orale, rat: 2 760 mg/kg DL50 dermale, lapin: $\geq 5\ 000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: $\geq 50$ mg/l

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

#### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves lésions des yeux.

#### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

**11.2 Informations sur les autres dangers:**

Aucune information complémentaire disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

### 12.1 Toxicité:

Alcool isopropylique	CL50 (Poisson): 10000 mg/l CL50 (Daphnies): > 10000 mg/L (24h)
limonène	CL50 (Poisson): 720 µg/L (4d) CE50 (Daphnies): 360 µg/L (48h) CSEO (Daphnies): 115 µg/L (16d) CE50 (Algues): 8 - 150 mg/L (72h) CSEO (Algues): 2,62 mg/L (72h)
Citral	CL50 (Poisson): 6,78 mg/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Les tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
Alcool isopropylique	Log Pow: 0.05
limonène	Log Pow = 4.38 @ 37 °C, pH 7.2

### 12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 2

Solubilité dans l'eau: insoluble



### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

### 12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:



### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

1169

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

UN 1169 Extraits, aromatique, liquide, 3, III, (D/E)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): 3

Numéro d'identification du danger: 30

### 14.4 Groupe d'emballage:

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

**Caractéristiques de danger:** Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

**Indications supplémentaires:** Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

<b>Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV):</b>	2
<b>Composé organique volatile (COV):</b>	15,933 %
<b>Composé organique volatile (COV):</b>	211,348 g/l
<b>Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:</b>	Agents de surface non ioniques 5% - 15%

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 16: Autres informations:

#### Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

<b>ADR:</b>	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
<b>ETA:</b>	Estimation de la toxicité aiguë
<b>BCF:</b>	Facteur de bioconcentration
<b>CAS:</b>	Numéro du Chemical Abstract Service
<b>CLP:</b>	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;
<b>EINECS:</b>	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
<b>CL50:</b>	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
<b>DL50:</b>	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
<b>Nr.:</b>	Numéro
<b>PTB:</b>	persistant, toxique et bioaccumulable
<b>STOT:</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>UFI:</b>	Estimation de la toxicité aiguë
<b>VPVB:</b>	substances très persistantes et très bioaccumulables
<b>WGK:</b>	Classe de pollution des eaux
<b>WGK 1:</b>	peu dangereux pour l'eau
<b>WGK 2:</b>	dangereux pour l'eau
<b>WGK 3:</b>	extrêmement dangereux pour l'eau

#### Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH208 Contient ( Citral; Litsea Citrata; Pinus Pinaster; Pinènes; limonène ). Peut produire une réaction allergique. H225 Flam. Liq. 2: Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Flam. Liq. 3: Liquide et vapeurs inflammables. H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. H304 Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. H317 Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves lésions des yeux. H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. H336 STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Aquatic Chronic 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

## Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

## Motif de révision, modifications des éléments suivants

Rubriques: 2.1, 2.2, 3, 9.2, 15, 15.1

## Numéro de référence SDS

ECM-106664,00

*Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.*